

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1089^e séance, tenue le mardi 21 février 2017,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Marc Charron, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, Mme Francine Ducharme, Mme Louise Poirier, M. Pierre Fournier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral; Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : Mme Catherine Grondin, Mme Jessica Bérard, Mme Annie-Claude Vanier; un chargé de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette; Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1089-5.1, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études; pour la délibération CE-1089-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : M. Daniel Boisclair, directeur du Département de sciences biologiques; pour la délibération CE-1089-6.4, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Robert Maltais, responsable de programme

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : Mme Tania Saba, M. Paul Lewis, Mme Hélène Boisjoly, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford, M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; des membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. Luc Proteau; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : Mme Louise-Hélène Richard; un membre étudiant : M. Denis Sylvain; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Louise Demers, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1089-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1088^e séance tenue le 31 janvier 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1. Calendrier des séances de la Commission des études pour les années 2017-2018 et 2018-2019
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. École de santé publique — Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé (2-770-1-1)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.E.S.) en administration des services de santé (2-770-1-3)
 - 5.2. Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences biologiques (2-235-1-0) : création des options : « Recherche en biologie » et « Biologie quantitative et computationnelle »
 - 5.3. Faculté des arts et des sciences
 - Département de communication et Département de science politique
 - Inactivation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en communication politique (2-227-1-2) et du Microprogramme en communication politique (2-227-6-0)

6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté des arts et des sciences
Département de communication et Département de science politique
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (1-227-1-0)
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0)
 - 6.3. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales (1-960-1-3)
 - 6.4. Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en journalisme (1-405-5-0)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études — Plans d'action
 - 7.1. Faculté de médecine vétérinaire
 - Plan d'action pour les programmes de cycles supérieurs
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1089-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1088^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1088^e séance tenue le 31 janvier 2017, tel que présenté.

CE-1089-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1089-3.1 Liste des affaires découlant

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1088^e séance du 31 janvier dernier, ainsi que de la 1085^e séance du 18 octobre 2016 (pour un projet dont le financement a été autorisé par le Ministère). Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1089-3.1 Projet de modification de la Charte de l'Université de Montréal
CE-1088-4.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à présenter le suivi récent, relatif au projet de modification de la Charte de l'Université, quant aux composantes qui concernent le rôle et le mandat de la Commission des études.

L'Assemblée universitaire poursuit l'étude du projet de modification de la Charte de l'Université. Dans le projet de modification initial, les modifications concernant la Commission des études portaient essentiellement sur les principes de composition et sur le mandat. Les propositions de modification aux principes de composition ont été entérinées, telles que proposées, par l'Assemblée et par le Conseil, à l'exception d'un ajout, soit ajouter un poste réservé à un chargé de cours dans la catégorie « membres nommés par l'Assemblée universitaire » (passant ainsi de quatre à cinq postes, dont deux postes réservés à des chargés de cours, et trois postes réservés à des professeurs). Le projet initial proposait également de modifier le nom de la Commission des études pour *Commission des affaires académiques*; après étude, il a été décidé de maintenir le nom actuel de *Commission des études* (entre autres, des raisons d'ordre linguistique ont été considérées). La proposition initiale de modification au mandat de la Commission comportait une partie référant aux pouvoirs de cette instance, et indiquait le retrait de la mention « sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée universitaire » (« Sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée universitaire, [la Commission des études] fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université », article 23), relativement aux pouvoirs concernant la réglementation pédagogique, en ce que celle-ci pouvait inclure des composantes disciplinaires (relevant, actuellement de l'Assemblée universitaire). Cette partie de la proposition de modification a été mise en dépôt, et l'étude en reste à être complétée.

CE-1089-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1089-4.1 Calendrier des séances de la Commission des études pour les années 2017-2018 et 2018-2019
2017-A0033-1089-435, 436

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier de ses séances, pour l'année 2017-2018, conformément au document 2017-A0033-1089-435, et pour l'année 2018-2019, conformément au document 2017-A0033-1089-436.

CE-1089-4.2 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux résultats des processus d'admission et d'inscription (comparativement aux résultats observés pour la même période de l'année précédente). Pour l'ensemble des cycles, le nombre d'inscriptions au trimestre d'hiver 2017 présente une diminution d'une proportion de 2,5 % (dont une diminution d'une proportion de 1,4 % pour les programmes du troisième cycle des études supérieures). Relativement au processus d'admission au trimestre d'automne 2017, un nombre de 1 405 dossiers de candidatures a été traité (ce chiffre est passé à 1 654 au cours de la semaine dernière). Un nombre approximatif de 1 000 candidats a accepté l'offre d'admission transmise (comparativement à 800 candidats à la même période de l'année dernière). Pour les programmes de premier cycle, le traitement d'une proportion de 17 % des dossiers d'admission a été complété.

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle l'importance qu'il y aura à accorder au suivi du processus d'admission, considérant les variables observées dans les données relatives à la provenance des demandes d'admission.

CE-1089-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3; pour la présentation du projet inscrit au point 5.2, la Commission reçoit M. Daniel Boisclair, directeur du Département de sciences biologiques.

CE-1089-5.1 École de santé publique
Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
– Modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé (2-770-1-1)
– Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.E.S.) en administration des services de santé (2-770-1-3)
2017-A0033-1089-430, 431

La modification aux programmes de Maîtrise (45 crédits) et de D.E.E.S. (30 crédits) en administration des services de santé porte principalement sur des ajustements à la structure des programmes, découlant de la modification au programme de Maîtrise en santé publique. Les options existantes sont maintenues, et des ajustements sont apportés à la structure de certaines des options, notamment par l'ajout d'un nouveau bloc à option *Management* (3 crédits). Également, le bloc de cours obligatoires (bloc 71A) passe de 21 à 18 crédits pour le programme de Maîtrise, et de 9 à 6 crédits pour

le programme de D.E.S.S. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte aux documents 2017-A0033-1089-430 et 2017-A0033-1089-431.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise en administration des services de santé (2-770-1-1) et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.E.S.) en administration des services de santé (2-770-1-3), au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément aux documents 2017-A0033-1089-430 et 2017-A0033-1089-431.

- CE-1089-5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
- Modification au programme de Maîtrise en sciences biologiques (2-235-1-0) : création des options : « Recherche en biologie » et « Biologie quantitative et computationnelle »
-
- 2017-A0033-1089-432

La modification au programme de Maîtrise en sciences biologiques propose principalement la création de deux nouvelles options. L'option *Recherche en biologie* (Segment 70) correspondra à la structure actuelle du programme général, et comportera 39 crédits de cours obligatoires (attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 3 à 6 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix; les activités de formation prévoient également des activités d'expérimentation ou d'observation. L'option *Biologie quantitative et computationnelle* (Segment 71) vise l'acquisition de connaissances et d'habiletés liées à l'application d'une démarche quantitative ainsi que de démarches de gestion, d'analyse et d'interprétation de contenus d'une vaste gamme de données biologiques. Cette option comportera 9 crédits de cours obligatoires, et 36 crédits de cours à option (incluant de 12 à 18 crédits de stages de recherche ou de travaux dirigés). En plus des cours, les activités de formation comporteront des stages de recherche avancée, effectués auprès de compagnies privées, de ministères ou d'organismes paragouvernementaux. Dans le cadre de la modification du programme, une importante mise à jour est effectuée, et des cours sont révisés, abolis ou remplacés, donnant lieu à la création de 15 nouveaux cours de sigle BIO. La révision des contenus de formation a également tenu compte de l'évolution de la discipline et des expertises développées au Département (dont des expertises professorales en sciences des données), et a considéré les besoins reconnus sur le marché du travail. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-432.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur le nombre d'étudiants que l'on prévoit recevoir par année (soit, à terme, environ douze étudiants par année), et sur la représentativité de l'intitulé des options créées. Après vérification, on constate que l'emploi du terme « computationnel[le] » apparaît reconnu et accepté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences biologiques (2-235-1-0) : création des options : « Recherche en biologie » et « Biologie quantitative et computationnelle », au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1089-432.

- CE-1089-5.3 Faculté des arts et des sciences
Département de communication et Département de science politique
– Inactivation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en communication politique (2-227-1-2) et du Microprogramme en communication politique (2-227-6-0)

2017-A0033-1089-433

Le projet mentionné en rubrique propose l'inactivation, à compter du trimestre d'automne 2017, des programmes de D.E.S.S. et de Microprogramme en communication politique. En regard du contexte qui a donné lieu à l'établissement de ces offres de formation (en 2011 et en 2012) ainsi que des objectifs alors définis (formation en analyse et en évaluation des pratiques et des phénomènes de communication politique contemporains, pour le D.E.S.S., et acquisition d'outils en lien avec la pratique professionnelle et passerelle au D.E.S.S., pour le Microprogramme), il apparaît que les cibles d'admission prévues n'ont pas été atteintes, et que les objectifs proposés ne correspondaient plus à des besoins de formation actuels, malgré la pertinence de l'offre de formation définie, plusieurs contenus de formation étant également assurés par d'autres programmes. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-433.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'inactivation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en communication politique (2-227-1-2) et du Microprogramme en communication politique (2-227-6-0), au Département de communication et au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1089-433.

CE-1089-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Christine Rothmayr Allison, présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le projet inscrit au point 6.4; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Robert Maltais, responsable de programme.

- CE-1089-6.1 Faculté des arts et des sciences
Département de communication et Département de science politique
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (1-227-1-0)

2017-A0033-1089-437, 437.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique se pose, en partie, en regard d'ajustements découlant de la refonte du programme de Baccalauréat spécialisé en science politique, mais veut également apporter des ajustements à la structure du programme, trop restrictive, de manière à donner la possibilité d'intégrer au cheminement un stage de 6 crédits (par la mise à jour de la liste des stages du bloc 99D, à laquelle on ajoute le stage POL de 6 crédits), d'offrir l'ensemble des cours disponibles dans les deux disciplines constitutives du programme (notamment, en regroupant des cours pertinents dans un nouveau bloc de cours—bloc 99C), d'ajouter des cours de spécialisation dans des sous-champs de la communication et de la science politique (en haussant le nombre de crédits maximum de certains blocs de cours à option), et d'intégrer à la structure un bloc de cours de langues (bloc 99Y). Des ajustements portent également sur le répertoire de cours (abolition et modification de cours, modification de sigles de cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-437.

À la suite d'une remarque, on prend note de vérifier la nécessité d'énumérer la liste complète des cours du bloc de cours de langues (lequel réfère à la liste des cours du Centre de langues de la Faculté des arts et des sciences).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (1-227-1-0), au Département de communication et au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2017-A0033-1089-437.

CE-1089-6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en
Économie et Politique (1-244-1-0)

2017-A0033-1089-438, 438.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique propose un réaménagement important de la structure du programme, de manière à favoriser un cheminement plus flexible, pouvant s'accorder plus adéquatement avec des intérêts de formation diversifiés, et facilitant le choix de cours (synchronisation des préalables exigés dans la séquence des cours, offre effective de cours, etc.). Également, la structure du programme ne sera plus articulée selon les trois orientations qui étaient offertes (orientation *Finances et politiques publiques*; orientation *Relations internationales, commerce et marchés financiers*; orientation *Sciences économique*); celles-ci sont abolies, et remplacées par des *profils d'études*, lesquels proposent une modalité plus facile à adapter selon l'évolution des besoins de formation et selon l'évolution des disciplines du programme (l'annexe 1 du document de présentation décrit les trois profils d'études retenus). Des ajustements afférents portent sur le répertoire de cours de sigle POL (abolition, modification et création de cours, sigles de cours). La démarche de modification a voulu favoriser l'accès à la poursuite des études aux programmes de Maîtrise dans les deux disciplines concernées, tout en tenant compte de l'équilibre à maintenir entre les contenus disciplinaires du programme de Baccalauréat. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-438.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0) —comportant l'abolition des orientations du programme (orientation *Finances et politiques publiques*; orientation *Relations internationales, commerce et marchés financiers*; orientation *Sciences économiques*), remplacées par des profils d'études—, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2017-A0033-1089-438.

CE-1089-6.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études
internationales (1-960-1-3)

2017-A0033-1089-439, 439.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales porte principalement sur les cours du programme (ajout ou retrait de cours dans la structure; ajustements de sigles de cours découlant de la modification au répertoire de cours de Science politique). Des ajustements portent également sur le bloc 01Z de cours au choix (augmentation du nombre maximum de crédits, passant de 3 à 9 crédits), et sur les dispositions réglementaires (à l'article 6.3 : ajout de précisions sur l'admissibilité au programme de Maîtrise en droit international de la Faculté de droit). L'implantation

du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-439.

En regard du document de présentation, une vérification sera effectuée afin de confirmer que le bloc 01Z (cours au choix) comportera effectivement un maximum de 9 crédits (et non un maximum de 3 crédits comme indiqué dans la structure [page S-5]), conformément aux modalités décrites à la page 3 (alinéa 4 du formulaire de description et de justificatif du projet) du document de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales (1-960-1-3), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2017-A0033-1089-439.

CE-1089-6.4 Faculté de l'éducation permanente

– Modification au programme de Certificat en journalisme (1-405-5-0)
2017-A0033-1089-440, 440.1

La modification au programme de Certificat en journalisme propose une actualisation de la structure, du répertoire de cours et des dispositions réglementaires du programme, en fonction de l'évolution de la situation des programmes de formation de premier cycle en journalisme, observée au cours des dernières années, et se traduisant principalement par une diminution significative du nombre d'admissions dans ces programmes. L'actualisation de la formation doit également composer avec l'évolution de la pratique journalistique, notamment, en regard de la multiplication et de la diversification des environnements médiatiques. Considérant également que la mise à jour des contenus de formation et des approches pédagogiques voulait tenir compte des besoins de formation et des besoins présentés par les milieux professionnels, le processus d'élaboration du projet de modification a comporté, entre autres, une étude des profils de clientèles du programme, et des démarches de consultation auprès d'étudiants, de diplômés et d'employeurs, ainsi qu'auprès des chargés de cours du programme et des membres du Conseil de programme en journalisme. Dans une perspective de valorisation des objectifs du programme en regard des diverses offres de formation de premier cycle universitaire disponibles dans ce domaine, et en regard de l'évolution des exigences de la profession, les ajustements apportés aux blocs et aux contenus de cours visent la bonification de la formation fondamentale (notions fondamentales de la profession et formation à l'esprit critique) ainsi que de la formation multiplateforme et de la formation entrepreneuriale. Ainsi, les contenus de formation fondamentale sont associés à des contenus favorisant tant les apprentissages de base que l'acquisition d'habiletés liées à la dimension numérique (notamment, par les activités d'ateliers de presse), à la maîtrise de l'univers multimédia, et à la préparation professionnelle (entre autres, par la préparation d'un portfolio journalistique). Cette actualisation du programme a donné lieu à la mise à jour de la description des objectifs de formation (tableau A de la fiche de programme d'études), et une attention particulière a porté sur la cohérence des cours en regard des compétences recherchées (tableau des objectifs du programme, page 26 du document de présentation). La modification au répertoire de cours (remplacement de cours, modification de contenus de cours) donne lieu à la création de trois nouveaux cours de 3 crédits chacun : JOU 1450—*Le vidéo-journalisme* (ce cours sera préalable à tous les ateliers de presse du bloc C), JOU 3300—*Éthique et déontologie du journalisme*, et JOU 2510Z—*Le journaliste-entrepreneur*. Les modifications aux conditions d'admissibilité proposent principalement l'ajout d'une Base DEC (DEC technique en journalisme), et la modification du nombre de crédits exigés pour la base universitaire (30 crédits universitaires seront exigés, au lieu de 60 crédits). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1089-440.

Considérant la recommandation de la Sous-commission du premier cycle, il est mentionné que celle-ci a discuté de la formulation des modifications apportées aux conditions d'admission (base DEC et base universitaire), en regard des objectifs de formation recherchés; aucune proposition de reformulation n'ayant été arrêtée, la proposition initiale a été maintenue.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en journalisme (1-405-5-0), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2017-A0033-1089-440.

CE-1089-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES — PLANS D'ACTION

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, rappelle que le dépôt, pour information, à la Commission des études des plans d'action relatifs aux programmes ayant complété le processus d'évaluation périodique, permet de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce cadre; les étapes du processus et les recommandations sont résumées dans le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

CE-1089-7.1 Faculté de médecine vétérinaire

– Plan d'action pour les programmes de cycles supérieurs

2017-A0033-1089-434, 434.1

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, présente ce point.

Le plan d'action déposé par la Faculté de médecine vétérinaire concerne les programmes de Maîtrise (2-581-1-0) et de Doctorat (3-581-1-0) en sciences vétérinaires. En regard des recommandations qui ont découlé du processus d'évaluation, le plan d'action précise les actions effectuées ou envisagées afin d'y donner suite, et identifie, pour chacune, les indicateurs de réalisation. Les modalités identifiées portent sur : la rédaction des objectifs spécifiques des programmes de Maîtrise et de Doctorat (modifications apportées aux fiches des programmes et à l'information diffusée sur le site web de la Faculté); la poursuite de discussions amorcées sur la planification stratégique de la recherche et la finalisation des axes de recherche de la Faculté (production et communication du plan stratégique de recherche); la révision de l'offre de cours aux études supérieures (intégration de la révision des cours offerts aux cycles supérieurs à la restructuration des programmes de Maîtrise et de Doctorat); la définition de modalités d'information auprès des étudiants sur les cheminements de formation possibles (production d'un document d'information sur les cheminements d'études et sur les perspectives professionnelles); la vérification de la possibilité de procéder à l'évaluation en ligne des cours suivis aux cycles supérieurs de la Faculté (incluant la transmission, aux professeurs, des résultats des évaluations complétées par les étudiants); la révision et l'uniformisation des modalités de l'examen de synthèse au programme de Doctorat (production d'un document révisé); l'étude des normes de financement souhaitées pour les étudiants des programmes de Maîtrise et de Doctorat (établissement de normes minimales ciblées pour le financement étudiant; production d'un rapport sur la possibilité et les inconvénients relatifs à la mise en place d'un programme de financement intégré à la Faculté); la bonification de l'information relative aux possibilités d'offres de formation sur les compétences transversales et de réseautage (définition de modalités d'information, utilisées au début du trimestre, sur l'offre de cours de formation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ciblant le développement de compétences transversales [cours d'insertion professionnelle—IPR, cours de sigle PLU, cours de réseautage de l'école d'été doctorale et postdoctorale]; établissement, à la Faculté de médecine vétérinaire, d'un babillard d'offre d'emploi). Un échéancier a été établi pour la réalisation du plan d'action, jusqu'au trimestre d'automne 2018 (comportant la modification des programmes de Maîtrise et de Doctorat). La présentation reportée au document 2017-A0033-1089-434; le document 2017-A0033-1089-434.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

La présidente, Mme Louise Béliveau, félicite la Faculté pour le haut taux de diplomation des programmes de Maîtrise et de Doctorat, et signale l'importance d'améliorer la visibilité de ces programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine vétérinaire pour les programmes de cycles supérieurs (Maîtrise et Doctorat en sciences vétérinaires), conformément au document 2017-A0033-1089-434.

CE-1089-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1089-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 mars 2017, à 14 heures.

CE-1089-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 50.

Adopté tel que corrigé à l'unanimité le 21 mars 2017 – délibération CE-1090-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot